

171. AC

République Française - Département de l'Aveyron

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de NAUVIALE

Séance du 29 octobre 2014

L'an deux mille quatorze, le 29 octobre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué par le Maire, Monsieur Sylvain COUFFIGNAL, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : MM. COUFFIGNAL, CAMPELS, CARLES-DUBOC, CAVAILLES, CHINCHOLLE, GARDIN, GARROTE, GARY, GUIRAL, PEGUES, SAULES, SERVIERES Ph, SERVIERES S, TOURNEMIRE.

Absent et excusé : RAYNAL.

Secrétaire : Delphine CARLES-DUBOC

Date de convocation et d'affichage : 22 Octobre 2014

(nombre de membres : Conseil Municipal : 15 -En exercice: 15 -Présents: 14)

OBJET : Taxe Aménagement

N° 2014-10-29-03

Cette délibération annule la délibération n°2014-10-29-01 car incomplète

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que par délibération en date du 20 octobre 2011 la commune a institué la taxe d'aménagement.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de réexaminer cette situation et après en avoir délibéré décide :

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au **taux de 2 % ;**
- d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée minimale de 3 ans et reconductible de plein droit d'année en année sauf renonciation expresse. Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire
Sylvain COUFFIGNAL

Acte rendu exécutoire
après transmission en Préfecture
par voie dématérialisée
le 08/12/2014
et publication ou notification
du 08/12/2014
Le Maire,
Sylvain COUFFIGNAL